

Rapport d'activité de la CRR



Année 2022

Sommaire

1. Genèse de la création de la CRR	P 3
2. Mission de la CRR	P 4
3. Equipe	P 5
4. Chiffres clés	P 7
5. Parcours de reconnaissance et réparation	P 11
6. Gouvernance	P 13
7. Budget	P 14
8. Communication	P 15
9. Confidentialité et traitement des données sensibles	P 16
Annexe 1 – Témoignages et remerciements des victimes	P 17
Annexe 2 – Lettre de mission – CRR	P 28
Annexe 3 – Un parcours de Reconnaissance et Réparation	P 32

1. Genèse de la création de la CRR

- ❖ À la suite de la publication du rapport de la CIASE, la CORREF a décidé la création d'une Commission indépendante pour la réparation des violences sexuelles présumées commises par des membres d'instituts religieux.
- ❖ Assumant en effet leur pleine responsabilité aussi bien morale qu'institutionnelle, les instituts religieux qui la composent ont souhaité s'engager dans la voie d'une justice restaurative.
- ❖ La CORREF s'est donc engagée en avril 2021 par vote de son assemblée générale en faveur d'un processus de justice réparatrice et approuvait à Lourdes en novembre 2021 la mission de créer une « commission indépendante reconnaissance et réparation » pour agir comme un tiers de justice pour réparer et restaurer autant que de possible.
- ❖ Par une lettre de mission du 30 novembre 2021 (annexe 2), la CORREF confiait un mandat personnel à Antoine Garapon, avec la liberté de constituer la commission selon les critères de son choix, en toute indépendance. C'est dans ce cadre qu'Antoine Garapon a constitué la CRR, « *Commission qui doit agir comme un « tiers de justice » pour réparer et restaurer, autant que possible* ». La CRR déposait ses statuts d'association loi 1901 le 26 octobre 2021.
- ❖ La CRR est donc « tiers de justice » entre les victimes et les congrégations. Elle s'inspire de la justice réparatrice et prend en compte la parole de la victime pour évaluer avec elle la gravité des faits dénoncés ainsi que les conséquences des violences subies dans sa vie. C'est une forme de justice complémentaire à la justice civile et pénale. Elle prend le relais quand la justice pénale ne peut intervenir à raison du décès de l'auteur, de la prescription ou de la rigidité de ses procédures et qualifications.

2. Mission de la CRR

Conformément à sa lettre de mission, la commission a vocation à « examiner les plaintes de toutes les victimes d'atteintes sexuelles commises sur le territoire national, prescrites ou non, par un religieux ou une religieuse relevant de la CORREF et commises sur un mineur ou sur un majeur vulnérable ; ainsi que des victimes d'abus de même nature (quelle que soit leur nationalité) commis à l'étranger par un religieux ou une religieuse appartenant à une entité canonique en France (Région, Province...) et membre de la CORREF. »

- ❖ La CRR est compétente pour les atteintes **sexuelles** et non pour les abus de pouvoir, emprises ou autres.
- ❖ **Si les faits ne semblent pas prescrits**, ou lorsque la personne mise en cause est vivante, la CRR recommande à la victime de se faire accompagner par le conseil de son choix et si c'est un avocat, de solliciter le cas échéant une aide juridictionnelle. En outre, une plainte de la personne victime ou un signalement au procureur de la République sont toujours possibles.
- ❖ **Le religieux mis en cause** doit appartenir à une entité canonique de France, membre de la Conférence des religieux et religieuses de France (**CORREF**), ou ayant volontairement décidé d'adhérer. La CORREF a proposé d'ouvrir les services de la CRR, aux **associations de fidèles** et institutions menant la vie commune, ce service est conditionné à une affiliation de la communauté à la CRR, la cotisation de 500 euros et le paiement de 3 000 euros/cas traité. Une quinzaine d'associations de fidèles ont décidé d'adhérer. Si la personne mise en cause est un prêtre diocésain, la CRR transfère le dossier à l'Inirr, sans que la victime ait besoin de formuler une nouvelle saisine auprès de l'inirr.
- ❖ La notion d'atteinte sur le territoire national a été étendue et la CRR instruit, **quelle que soit la nationalité de la victime**, tous les faits commis sur le territoire national ou à l'étranger, par des religieux relevant d'une autorité qui est en France ou qui inclut la France dans son territoire.
- ❖ La personne victime doit avoir été **mineure ou « en situation de vulnérabilité »** au moment des faits. Pour la Commission, la situation de vulnérabilité au moment des faits s'entend largement. Elle tient compte non seulement de l'âge, de la maladie, du handicap, de la déficience physique ou psychique de la personne majeure concernée, mais aussi de l'exercice à son égard d'une autorité de droit ou de fait ou d'un abus d'autorité conféré par une fonction.

3. L'équipe

Après un an de fonctionnement, la période de mise en place est achevée et la commission est maintenant entrée dans une **phase pleinement opérationnelle. L'équipe est constituée.**

- ❖ Le positionnement de la commission est affirmé et reconnu comme « tiers de justice » entre les victimes et les congrégations.
- ❖ Les process ont été affinés et stabilisés (voir logigramme annexe 2).
- ❖ Il y a un recrutement permanent des commissaires, pour remplacer les sortants et pour faire face à l'afflux de dossiers. L'équipe s'est donc étoffée au fur et à mesure pour atteindre le nombre d'environ 25 commissaires. Elle semble désormais bien dimensionnée.

❖ L'équipe est composée de :

- **Un président, Antoine Garapon.**
- Une déléguée générale, Anne de Richecour.
- Une commissaire coordinatrice, Valentine Buck.
- Un secrétaire administratif : Noor Shihadeh remplacée par Pierre-Louis Gabreau à compter de janvier 2023.
- Un stagiaire : Guillaume Rispal puis Alice de Roquefeuil à compter de janvier 2023.
- **Environ 25 commissaires, ayant pour mission d'écouter et accompagner les victimes dans la démarche de réparation.** *Ils sont choisis par le président en raison de leurs expertises respectives et pour leur professionnalisme reconnu dans leurs domaines d'excellence : magistrats, avocats, psychologues, psychiatres, psychanalystes, médiateurs ou ayant des postes de responsabilité en entreprise.*

Les commissaires sont dans la vie active ou retraités.

La grande majorité de ces commissaires sont bénévoles, les autres sont rémunérés et ont le statut d'autoentrepreneurs.

L'accompagnement est exigeant et il est donc souhaitable que les commissaires aient d'autres activités à côté de leur engagement à la CRR. Il n'est pas possible d'évaluer l'ETP de ces commissaires car d'une part le temps consacré aux dossiers est très variable de par la variété de situations et la variété de prise en charge des commissaires, d'autre part les commissaires, bénévoles ou rémunérés, sont très engagés et ne comptent pas leur temps.

❖ Liste des commissaires au 31 décembre :

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU	Anne MANOHA
Marie BALMARY	Guillaume MONOT
François BERNARD	Stéphane de NAVACELLE
Delphine BONNET	Bernard PAIX
Marie BRAJEUX-MADELAIN	Eve PAUL
Elodie BRIAN	Jean-Paul PONTHOT
Valentine BUCK	Vincent POYET
Taïeb FERRADJI	Lionel de RIVASSON
Micheline FERRAN	Pascale de SALINS
Blandine FROMENT	Sylvette TOCHE
Alain GIRARDET	Pauline VINOT
Philippe KABONGO M'BAYA	Marie-Aude ZIADE
Florence KRIEG	

4. Chiffres clés

604 victimes ont contacté la CRR en 2022. Le rythme s'est ralenti depuis l'été car cela représentait 1,7 saisine/ jour avant juillet puis 1,1 saisine/ jour depuis septembre 2022.

❖ A noter cependant que la soirée du 1^{er} décembre et la communication qui l'a entourée ont eu pour effet d'augmenter le nombre de saisines à 2 par jour en décembre. Nous ne savons pas si ce rebond va se prolonger mais l'impact des médias est donc indiscutable sur le nombre de saisines.

4.1 Le nombre de saisines

Les 604 saisines se répartissent ainsi :

- **384 par mail,**
- **77 par le questionnaire sur le site**
- **65 par téléphone**
- **32 par un commissaire ou autre**
- **26 par l'inirr**
- **20 par courrier**

Sur les 604 saisines, la CRR a instruit 277 demandes :

165 demandes ont été clôturées sans réparation :

- ❖ 112 ont été redirigées vers l'inirr,
- ❖ 37 ne relevaient ni de la compétence de l'inirr ni de celle de la CRR (abus spirituel, non sexuel ou insuffisance d'éléments)
- ❖ 16 étaient seulement des témoignages.

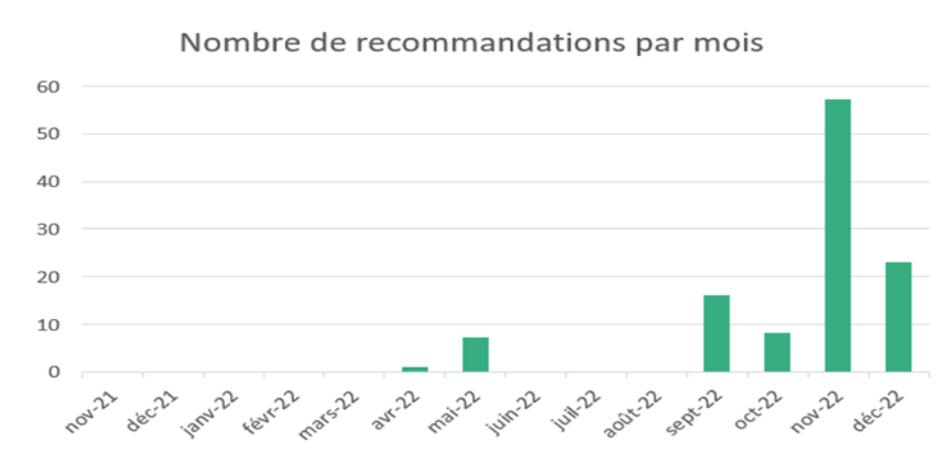
112 demandes ont fait l'objet de recommandations de réparation.

4.2 277 demandes instruites et 112 recommandations

La CRR a instruit 277 demandes et formulé 112 recommandations de réparation.

35 protocoles étaient signés par les 2 parties.

Le rythme des recommandations s'accélère depuis la fin de l'année:



4.3 Les réparations financières

❖ **Un total de 4.161.000 euros**

❖ **Une moyenne de 37 000 euros/recommandation**

Les 112 recommandations comportent un volet financier.

Les réparations sont toujours personnalisées, globales et plafonnées à 60 000 euros.

Montant de l'indemnisation	0€/1€	5.000€	5.000 à 10.000€	10.000€ à 20.000€	20.000€ à 30.000€	30.000€ à 40.000€	40.000€ à 50.000€	50.000€ à 60.000€	Total
Nombre de recommandations	3	4	3	15	17	28	19	23	112
Montant total	1	20.000€	30.000€	269.000€	465.000€	1.095.000€	917.000€	1.365.001€	4.161.002€

4.4 Profil des personnes victimes

❖ **90% étaient mineurs au moment des faits dénoncés**

70% d'hommes et 30% de femmes

75% avaient moins de 12 ans

94% des personnes victimes ont plus de 50 ans

80% des agressions ont eu lieu entre 1950 et 1980

Les agressions sur mineurs ont eu lieu à 70% dans des écoles et 75% avaient moins de 12 ans.

Lieux agressions victimes mineures	Ecole	Abbaye, couvent, monastère, église, ou prieuré	Colonie, camp d'été, orphelinat	Cercle familial, ami de la famille	Total
Nombre de victimes	70	14	6	12	102
Pourcentage	69%	14%	5%	12%	100%

❖ **10% étaient majeurs en situation de vulnérabilité**

10% d'hommes et 90% de femmes

5. Un parcours de reconnaissance et réparation

Dès la saisine de la CRR, la parole de la victime est prise en compte. La commission prend en considération les faits (violences sexuelles et retentissement dans la vie) tels que dénoncés et exprimés par la victime, tout en s'assurant de leur vraisemblance.

La CRR nomme 2 commissaires pour mener les entretiens et accompagner la victime dans la détermination de la reconnaissance et des modalités de réparation.

*Les commissaires recueillent la **participation active des instituts religieux dans la reconnaissance des abus.***

*La mission de la CRR prend fin après la mise en œuvre des modalités de reconnaissance et de juste réparation retenues. **Voir annexe 3***

❖ **La CRR formule des recommandations sur la base du rapport des 2 commissaires et de l'avis de la formation consultative.**

Les commissaires mènent les entretiens individuels sur les faits dénoncés et évaluent avec la victime l'impact des abus dans leur vie.

La formation consultative, constituée du président de la CRR, des commissaires qui ont accompagné la victime ainsi que 3 à 4 autres commissaires, émet des recommandations qui sont ensuite transmises à la victime et à la congrégation.

❖ **Les réparations font l'objet d'un protocole signé entre la victime et la congrégation mise en cause.**

Sur la base des recommandations formulées par la CRR, les commissaires accompagnent la victime et l'institut religieux dans la signature d'un protocole d'accord sur les modalités de la réparation financière et non financière.

La réparation financière est payée directement par les congrégation à la victime. Un fonds de dotation a été constitué par la Corref pour payer les réparations, en cas de disparition de la congrégation.

En cas de désaccord sur la réparation, les parties peuvent décider le réexamen (formation d'adjudication).

La CRR propose à la fois des réparations financières mais aussi d'autres formes de **réparation non financières ou morales** :

- ❖ *acte de reconnaissance public ou privé*
- ❖ *journée mémorielle*
- ❖ *recherche d'autres victimes*
- ❖ *atelier d'écriture*
- ❖ *travaux de recherche...*

- ❖ **L'acte de reconnaissance par la congrégation** mise en cause est déterminant pour la reconstruction de la victime.
- ❖ **Dans certains cas la CRR recommande l'appel à témoignage** comme l'ont fait les franciscains, les dominicains de Toulouse, les frères de Saint Gabriel, et les Eudistes. Les instituts religieux ne se contentent plus d'attendre passivement les victimes mais se donnent par ce geste les moyens de les rechercher activement. L'appel à témoignage manifeste un acte d'ouverture à la vérité de la part de ceux qui l'émettent. Il invite les éventuelles victimes à sortir de leur silence non pas pour fournir un témoignage exploitable par la police, mais pour témoigner. L'appel à témoignage peut mentionner une personne ou bien inviter au sens large toute personne victime à se faire connaître.
- ❖ **L'atelier d'écriture** a permis à 4 personnes de faire le récit de leur expérience douloureuse, sans prétention littéraire, en toute liberté. L'objectif est soit d'écrire pour « redevenir acteur de sa vie », « retrouver une certaine fécondité », soit pour témoigner en espérant que la lecture permettra à d'autres victimes de réaliser ce qui leur est arrivé.

6. Gouvernance

Président	Antoine GARAPON
Représentante de la Corref	Véronique MARGRON
Représentant de la Corref	François PICART
Représentant de la Corref	Pere FERRE
Représentant du fonds de dotation de la Corref	Arnaud de ROUGE
Représentant du collège des victimes	Jean-Pierre FOURNY
Représentant du collège des victimes	Éric BOONE
Représentant du collège des victimes	Anne MARDON
Personnalité qualifiée	Lionel SIBEN
Personnalité qualifiée	Isabelle de GAULMYN
Personnalité qualifiée	Irène THERY

La CRR a été constituée en association loi 1901.

L'assemblée générale de l'association s'est réunie le 17 octobre pour procéder à l'admission de nouveaux membres et à l'élection des administrateurs représentant les victimes et des personnalités qualifiées, conformément aux statuts. Le conseil d'administration s'est tenu dans la foulée.

L'association est dirigée par un conseil d'administration composée de 9 à 15 administrateurs maximum:

- *Le collège des représentants de la Corref*
- *Le représentant du fonds de dotation de la Corref*
- *Le collège des victimes*
- *Le collège des personnalités qualifiées*

7. Budget

En 2022, en attendant des mécénats recherchés, la quasi-totalité du budget de la CRR provient de la Corref. La CRR a une gestion frugale de ses moyens, très soucieuse de maintenir les dépenses les plus faibles possibles, tout en offrant des prestations de qualité et professionnelles.

Le coût de la CRR rapporté à son activité est très économique. La CRR ne pourrait fonctionner sans ses bénévoles et n'aurait pas les moyens de les rémunérer au prix de marché, compte tenu de leur niveau de professionnalisation.

- ❖ **Le budget 2022 s'élève à 442 000 euros.** *L'année 2022 a été l'année de mise en place progressive de la CRR et de ses moyens, elle ne peut donc constituer une année de référence. L'équipe et les moyens sont maintenant en place pour que l'année 2023 soit une année de pleine activité. Le budget sera également plus conséquent car correspondant à une année de fonctionnement.*
- ❖ **La Corref y a contribué à hauteur de 390 000 euros.**
- ❖ **En juin 2022, la CRR a obtenu 40 000 euros nets d'une fondation anglaise.** *De nouvelles actions sont entreprises pour rechercher des fonds, auprès de fondations d'entreprises, de fondations religieuses et de donateurs privés.*
- ❖ **La part de bénévolat est très importante, dans l'activité de la CRR.** *Il s'agit bien sûr des commissaires bénévoles mais aussi des commissaires « rémunérés » qui ne se font pas payer à la hauteur du temps passé. Le temps moyen passé par dossier varie bien sûr selon la complexité du dossier, du temps consacré à la victime et à la congrégation. A cela s'ajoute le temps de concertation entre commissaires, les commissions consultatives pour déterminer collégalement les recommandations et les réunions mensuelles. Les commissaires doivent enfin gérer tout seuls l'organisation des réunions et la planification car ils ne bénéficient d'aucune assistance administrative. C'est un sujet de vigilance.*
- ❖ **La commission loue des locaux au 226 rue du Faubourg Saint-Honoré.**

8. Communication

1. **Le site internet a été totalement revu** en octobre/novembre de manière à présenter l'ensemble de notre activité. Les missions, l'approche de « tiers de confiance », le déroulement de l'accompagnement des victimes notamment ont été explicités pour permettre aux victimes d'être rassurées avant saisine et de mieux appréhender le déroulement de l'accompagnement. Il est aussi bien reçu par les congrégations qui souhaitent aussi mieux comprendre la démarche.
 2. Depuis la refonte du site, le nombre de visiteurs a considérablement augmenté pour atteindre une vingtaine de personnes/jour.
 3. De plus certaines congrégations / communautés ont mis sur leurs sites un lien vers la CRR ce qui amène un flux de visiteurs sur le site (Corref, Taizé, Focolari).
 4. **Une brochure institutionnelle en français et en anglais** permet de présenter nos activités. Elle permet aussi de mieux informer nos partenaires et d'uniformiser les pratiques entre les commissaires. Elles sont aussi utilisées pour trouver des mécènes.
 5. La CRR a organisé le **1^{er} décembre 2022 une soirée pour faire le bilan d'une année d'activité**. Ont été invités toutes les victimes suivies par la CRR, les congrégations (provinciaux et membres impliqués) et les journalistes. Il y avait 2 tables rondes, avec notamment V. Margron, A. Garapon, le témoignage d'une victime et d'un supérieur de congrégation. Environ 150 personnes étaient présentes. Les retours ont été très positifs. V. Margron et A. Garapon ont été sollicités pour des interviews et la couverture presse a été excellente, qu'il s'agisse de la presse nationale (Le Monde, Le Progrès, La Croix, France Info, 20 Minutes, Le Télégramme, France Culture), locale (Ouest France, France 3 Bourgogne, France 3 Grand Est, l'Est Républicain) ou spécialisée (KTO TV, Radio Notre Dame, Aleteia, La vie, Info Chrétienne). Nous pouvons, par cette couverture médiatique, espérer atteindre de nouvelles victimes qui souhaiteraient témoigner ou obtenir réparation.
- Un film** de cette soirée a été réalisé pour être diffusé à ceux qui en font la demande.

9. Confidentialité et traitement des données sensibles

La qualité très sensible des données que traite la CRR exige la mise en place de processus très normés et sécurisés. Nous veillons à la conformité de nos process et de notre organisation avec les exigences de la CNIL et de la RGPD.

Commission Reconnaissance et Réparation

226, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008

Paris 09 73 88 25 71

<http://www.reconnaissancereparation.org/>

victimes@crr.contact

- ❖ Nous devons collecter et stocker uniquement les informations nécessaires à notre mission et le justifier.
- ❖ Cela répond à la fois au niveau de garanties que nous devons apporter aux victimes mais aussi aux attentes des congrégations dans la gestion des données qu'elles nous communiquent, notamment venant de leurs archives.
- ❖ Cela se traduit par des accords de confidentialité de la part des salariés, des commissaires et de nos prestataires. De même nous devons communiquer des informations éclairées aux victimes et aux congrégations sur le stockage, la gestion et la conservation des informations recueillies par rapport aux missions de la CRR. Il convient aussi de vérifier la sécurité des outils utilisés et mis à disposition par chaque partie.
- ❖ Nous avons nommé un DPO et il est déclaré à la CNIL.
- ❖ Les commissaires et toute l'équipe sont sensibilisés à ces enjeux.
- ❖ Chaque personne bénéficie, si les conditions sont remplies, de droits, d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, en écrivant à dpo-crr@phygitalaw.com ou par courrier à l'attention du DPO, à l'adresse Commission reconnaissance et réparation, 226 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.

Témoignages et remerciements des victimes



Annexe 1

Les travaux d'analyse seront sans doute menés fin 2023, voire 2024, sur ce que nous disent les victimes, l'impact sur leur santé psychique, professionnelle, familiale, sexuelle ou affective mais d'ores et déjà nous recueillons des témoignages et de nombreux remerciements. Certains témoignages font état aussi de difficultés.

En voici quelques exemples...

- ❖ *J'ai lu attentivement la recommandation de la commission. Le document est fidèle à ce que j'ai pu exprimer lors de nos rencontres et par mes écrits. Cette recommandation correspond à la grille d'évaluation que j'ai remplie. Elle me reconnaît comme victime, et propose une réparation financière que j'estime juste. Enfin elle reconnaît mon mal-être actuel, mal-être ravivé par ma démarche auprès de la CRR, mais qui est une étape indispensable pour retrouver, lorsque tout sera terminé, l'apaisement et la possibilité de « vivre avec » ce pan de mon histoire douloureuse. Je tiens ici à vous remercier encore une fois pour votre écoute, présence rassurante et votre humanité. En attente du protocole d'accord. Je ne manquerai pas de vous joindre avant sa signature.*
- ❖ *Comme je vous avais mis en copie l'accusé de réception des fonds versés par la Congrégation, vous avez compris que le dernier acte de ma démarche s'était bien passé. Mais je ne souhaite pas me limiter à cette communication. En effet je tiens à vous remercier pour votre intervention. Je n'ai jamais échangé avec d'autres victimes mais par mon expérience, l'écoute bienveillante est très réconfortante. En effet le sort des victimes se résume à une souffrance silencieuse. Mais heureusement la démarche initiée depuis la création de la CIASE a changé la donne. Ma fille a été très sensible au fait que je la reconnaisse comme victime collatérale. Mon fils n'a pas encore réagi mais j'ai bon espoir. Il faut lui laisser du temps. Je vous adresse donc un grand merci que je vous prie de partager avec Antoine Garapon !*
- ❖ *Permettez-moi de vous remercier pour votre écoute attentive et vos mots de réconfort et d'encouragement manifestés lors de notre entretien du 16 novembre. Le rapport de la commission reconnaissance et réparation, joint à votre mail, transcrit parfaitement les agressions sexuelles et les manipulations morales subies ainsi que leurs conséquences et m'apporte un précieux réconfort dans la mesure où il établit la reconnaissance formelle et institutionnelle d'un parcours douloureux qui n'aurait sans doute pas existé sans ces faits. L'indemnisation financière préconisée semble aussi la reconnaissance d'un niveau de conséquences élevé. J'approuve donc, en tous points, cette recommandation.*

- ❖ *Bonjour Monsieur le Ministre Provincial, Mon révérend. Notre rencontre de samedi dernier restera à jamais gravée dans ma tête, dans mon cœur et je reste sans voix... que dire ? qu'écrire ?... Que je viens juste de prendre connaissance du virement que vous avez réalisé avec diligence ; dire juste « MERCI » c'est si peu... par rapport à tout ce que vous avez fait pour m'accompagner et réaliser dans un délai remarquable, « Reconnaissance et Réparation ». Vous avez fait preuve d'un immense courage en agissant avec détermination pour mener à bien cette mission d'assumer au nom de vos prédécesseurs qui étaient eux réellement coupables. Notre rencontre était exceptionnelle et inimaginable il y a encore quelques années. Nos échanges, en commun ou en duo, étaient forts et m'ont tellement apporté. Lorsque Madame BUCK m'invitait à réfléchir à mes années « positives », je dois avouer qu'au cours de ma vie massacrée, j'ai quand même fait des rencontres avec de belles personnes. Vous en faites partie avec François, Madame BUCK, Monsieur FERRADJI, la CIASE. (je pense bien sûr en priorité dans un autre domaine, à C., mon épouse). Lorsque vous nous avez fait lecture à voix haute de votre lettre de « Reconnaissance », j'ai perçu toute la sincérité de votre compassion au sens étymologique du terme. Et il m'est venu immédiatement à l'esprit ces mots du Nouveau Testament (il me semble qu'il m'en reste quelques notions...) « À trois reprises: ... et Jésus pleura ». Combien de fois j'ai pu aussi pleurer, crier, craquer, en cachette et appeler au secours. Ce 09 juillet vous avez répondu « présents » : « aujourd'hui, on te croit ». Il n'y aura pas de baguette magique pour effacer ce passé, mais vous avez largement contribué à apaiser mes souffrances, par vos soins, même si pour reprendre la devise attribuée à Ambroise Paré : « guérir parfois, soulager souvent, soigner toujours s'applique autant au corps médical, au corps ecclésial et à chacun de nous à la rencontre de tout Être humain. Alors, juste MERCI. Bon courage pour la suite, bonne continuation et peut être « bonnes vacances » si possible ?? Pour terminer et pardon d'être aussi prolix... je vais tenter de m'appliquer à moi même cette chanson que j'ai écrite au début des années 70, je crois : « RECOMMENCE » que je joindrai ultérieurement en lien...(il faut que je la retrouve !!).*
- ❖ *Ce qui s'est passé pour moi était inimaginable auparavant. Merci, merci, merci pour ce que vous avez fait. Puis le 29 juillet, j'ai pu tout dire « in extremis » à mon fils et à ma fille. Ma fille devait repartir dans 1 heure à cause d'un rdv mais elle est restée deux heures. Elle était en pleurs et puis est venue dans mes bras. Mon fils a dit : « tu as vécu le martyr, mais pourquoi n'avoir rien dit auparavant ». GR : « je n'aurais pas pu dire quelque chose auparavant. Mais je leur ai dit qu'ils ont été des victimes collatérales. Je me réfugiais dans le travail. » Le reste de la famille ne me croit pas. J'avais rencontré des psychiatres mais avec eux c'était toujours l'horloge. Vous avez pris le temps de m'écouter. J'ai toujours cependant mes cauchemars vers 4 heures du matin. L'argent (cf. les 60.000 €) je n'arrive pas encore à l'utiliser. Mes enfants n'en veulent pas car ils disent...cela t'appartient.*
- ❖ *En termes de bilan, à titre personnel, je tiens à remercier les personnes qui ont pris le temps de m'écouter, à savoir Mme V. BUCK notamment, Mme C et Frère XXX. J'ai eu le sentiment à travers nos échanges téléphoniques et en visio que ma parole a été entendue de manière très respectueuse et avec beaucoup d'humanité. Pour la première fois j'ai pu mettre des mots sur ce qui m'est arrivé durant ma scolarité et j'ai été entendu. Au-delà de l'indemnisation dont j'ai bénéficié, elle symbolise et marque la reconnaissance de faits vécus et ma situation de victime, sans pour autant me conforter dans la victimisation. Avec un peu de recul, le seul regret que je pourrais exprimer est que dans le protocole d'accord du 7 juillet 2022 (que j'ai validé et signé) seul un enseignant a été nommé comme ayant commis des attouchements à mon égard. L'institutrice d'école maternelle et un autre professeur n'ont pas été nommés. Sans doute n'y avait-il pas d'autres témoignages ou signalements suffisants au sujet de ces 2 personnes. Je n'en tiendrai pas rigueur à la CRR qui doit certainement faire face à des situations bien plus dramatiques que la mienne et à des victimes en grande souffrance.*

- ❖ *J'ai attendu 6 mois avant d'être contacté, le 10/06/2022, par les commissaires de la CRR chargés d'instruire mon dossier. Pour le faire avancer, j'ai préféré un entretien en présentiel, le 30/06/2022, dans les locaux de la CRR où j'ai été reçu, écouté avec bienveillance et authenticité, et accepté de répondre au délicat questionnaire d'auto-évaluation des préjudices : Comment évaluer soi-même les conséquences de son préjudice, comment chiffrer l'irréparable, sur une échelle de 1 à 7, de 5 000 à 60 000 euros ? Pour moi, le maximum du référentiel ne peut alors être que le minimum de l'indemnisation de l'irréparable, et la réparation financière, que le corollaire de la reconnaissance qui reste primordiale. Le 06/09/2022, la CRR a donné ses recommandations sur les réparations dues à mon égard par la congrégation à laquelle appartenait mon agresseur, décédé en 1985. Décision inespérée, 55 ans après les faits. Mon dossier est toujours en cours. Seule victime déclarée, je souhaite que la CRR m'accompagne pour lancer un appel à témoins afin que d'autres victimes puissent se faire connaître.*
- ❖ *Je m'imaginai bien que 3 pages de recommandations ne pouvaient pas résumer une vie... Mais j'ai la certitude que le père XXX, Provincial des XXXX, saura lire au-delà du texte et qu'il sera « éclairé » dans cette lecture par les échanges que vous aurez eus avec lui et les retours du Père YY quand nous nous sommes rencontrés dans les murs de l'évêché de Lyon. Je souhaite ardemment que les XXX adhèrent à ces recommandations, comme ils s'y étaient engagés dès le début de nos échanges. Outre la réparation financière, j'espère que les XXX accèdent à ma demande de prise de parole au sein d'une de leurs « instances » officielles afin d'acter une réelle reconnaissance. Je vous remercie encore pour la qualité de nos échanges avec Eve Paul, ce qui m'a apporté une paix intérieure dans ces moments difficiles.*
- ❖ *J'ai bien reçu votre mail et vous en remercie. J'espère également que vous allez bien. Je constate avec satisfaction que mes demandes ont été entendues et déclarées justifiées. C'est une étape de plus dans la réparation et c'est juste. Je souhaite que Monsieur XXX abonde dans votre sens. Au-delà de la gratitude que votre démarche m'a inspirée, je me dois de vous dire que la grande émotion ressentie lors de nos échanges était aussi liée au fait que pour la première fois de ma vie des adultes croyaient et protégeaient l'enfant que je fus. Cela aurait pu être d'autres commissaires, certes, mais il se trouve que c'est vous, merci.*

❖ *C'est un exercice profondément douloureux car, en avançant dans cette écriture, bien des détails (parmi les pires !) que ma mémoire avait soigneusement enfouis dans la case « oubli » ressurgissent me replongeant d'emblée dans cette période atroce dont, pour être franc, je ne me suis jamais véritablement remis... J'accepte bien volontiers votre proposition d'envoi d'un questionnaire qui très probablement m'aidera à mieux cerner les multiples conséquences qui ont découlé de ce que je suis bien obligé d'appeler « un drame », tout au long de ma vie d'enfant, d'adolescent et...d'adulte. Sachez que depuis notre dernier contact, hormis le remplissage du questionnaire spécifique fourni par la CRR, j'ai entrepris un bien pénible travail mémoriel consistant à coucher sur le papier, le plus précisément possible (en fonction de mes souvenirs d'il y a presque 63 ans !) le détail de sévices sexuels que j'ai subi de la part du Père xxx durant l'année scolaire 1959/1960. La perversité, tant physique que psychologique, des actes que j'ai du subir à l'âge de 12/13 ans est telle que j'ai même du mal à imaginer que j'ai pu survivre jusqu'à l'âge de 75 ans sans, psychologiquement, sombrer totalement ! J'avance donc, pas à pas et laborieusement, dans ce travail d'écriture aussi pénible qu'atroce ; par deux fois, j'ai été dans l'obligation de m'arrêter quelques jours, dans la mesure où mes nuits étaient peuplées de cauchemars et mes angoisses étaient tellement vives qu'il il fallait absolument, avant de poursuivre, me « ressourcer » auprès de mon épouse, de mes enfants et de la fraîcheur de mes petits-enfants. Je suis en train de réaliser que ma future audition, complétée par ce travail d'écriture, sont les éléments constitutifs d'une véritable (et probablement ultime !) thérapie que je n'avais jamais réellement entreprise auparavant tant par l'horrible sentiment de « honte » qui m'habitait (et m'habite toujours !) que par crainte des diverses et innombrables « malédictions divines » promises le Père F pour le cas où je parlerais à quiconque, durant ma vie, de « nos relations » (je vous expliquerai « de vive voix » cet aspect qui est, sans nul doute, l'un des plus terribles !). Par ailleurs, après avoir rempli le questionnaire CRR, je me sens toutefois incapable de noter de 1 à 7 l'impact des sévices que j'ai subis sur ma vie ; j'aurai tendance à mettre « 7 » partout, ce qui serait, bien évidemment, absurde ! Puis-je donc compter sur votre aide et votre expérience pour, à la suite de mon audition, m'aider à « quantifier » les conséquences de ce drame sur les différents aspects de ma vie ? En dernier lieu j'attends impatientement notre rendez-vous avec un mélange de honte, de crainte et d'angoisse (avoir à replonger, devant vous, au cœur de cette sordide période n'est pas simple !) mais également et surtout d'espoir d'être enfin entendu et cru, près de 63 ans après ces faits qui ont bouleversé ma vie...*

❖ *Je voudrais revenir sur les deux événements que nous avons vécus ensemble la semaine dernière.. * Le rendez-vous organisé à la CRR par Mme Ferran et M. de Rivasson avec la congrégation. Une rencontre permet de mieux comprendre la personne. Je pense que je me suis suffisamment exprimée par écrit depuis trois ans ; j'ai vraiment besoin d'être comprise et de comprendre que je suis comprise. J'espère que cela a été le cas et que l'avenir me le confirmera. Je voudrais m'excuser sur mes accusations d'absence de réponse du Provincial à mon dernier courrier du 24 février 2022. Il y a bien eu une réponse le 8 mars ! Mais je pense qu'elle était tellement loin de mon attente que je ne l'ai pas intégrée dans mon psychisme et dans mon intelligence. Sans doute n'ai-je pas été assez claire dans ce courrier. J'en viens à douter de mes capacités à exprimer ce que je vis et ce que je pense. Peut-être pourriez-vous prendre le temps de bien lire ces deux courriers en parallèle et de saisir ce qui m'a blessée dans la réponse du Provincial au point que j'ai considéré qu'elle fut inexistante. J'avais une telle attente (et j'ai toujours une telle attente) que les xxx comprennent que ce n'est pas l'abus sexuel qui me mine mais l'abus spirituel. J'aurais voulu une parole claire sur ce point, qui exprime que vous ayez compris la personnalité perverse de M., que vous ayez jugé indispensable de la comprendre, de la cerner. J'ai bien plus besoin que l'on considère les plaies faites à mon âme que celles faites à mon corps. Ces dernières sont certainement plus faciles à appréhender mais les premières sont encore bien plus graves. Il faudrait quand même prendre plus de temps pour analyser les causes des abus sexuels qui prennent racine dans les abus spirituels. De telle façon que quand vous êtes en face de moi vous me compreniez sans que j'aie l'impression douloureuse de devoir me justifier. Le décalage qui est induit par ce manque de compréhension est difficile à supporter : J'attends une mesure de mise à l'écart du pervers et une sanction, et on me présente une sortie volontaire du religieux de la prêtrise. J'aimerais que l'on comprenne ce qu'il y a d'incestueux dans la relation que M. a établie entre lui et moi et je n'entends que le mot séduction. Je voudrais que vous disiez une parole de vérité publique sur laquelle je puisse m'appuyer pour me libérer de son emprise et toutes les victimes connues ou non et je dois prendre de longues minutes à vous expliquer l'importance de cette action, et pour vous et pour les victimes. Mme xxx m'a proposé de participer à une cérémonie mémorielle. J'ai bien compris, surtout après l'exemple décrit jeudi par M. Paix, qu'elle pouvait vraiment être « guérissante » pour des faits dont les coupables sont morts depuis bien longtemps. Mais ce n'est pas le cas de M. Je n'arrive même à concevoir ce type de réparation alors que la justice est encore loin d'être réalisée et qu'il y a encore tant de victimes inconnues qui nécessitent des soins et de la réparation.*

- ❖ *Je parviens à l'aboutissement de mon dossier personnel accompagnée par Valentine Buck dont je salue la formidable empathie, clairvoyance et investissement et la congrégation religieuse impactée, je me suis rapprochée de France Victimes à Thionville, j'ai rencontré, échangé, mis en place des actions d'écoute, et je suis en rapport avec diverses presses et journalistes pour témoigner, appuyer, poursuivre cet appel à victimes et leur permettre de trouver les bons interlocuteurs. Ecoute rapide et réponses à leurs souffrance et détresse enfouies mises en sourdine qui freinent notre épanouissement et nos vies... Mon investissement-victime témoin des possibles permettra l'ouverture, la libération de la parole de ces victimes silencieuses sans doute encore, imprégnées de cette honte que l'on peut ressentir, de cette sidération qui nous empêche, ou qui s'ignorent, comme je me suis ignorée jusqu'à l'an 2000. . . Ça fait 22 ans que je me répare de ce viol à travers psychothérapie, association thérapie, bibliothérapie et je sais combien le cheminement vers l'apaisement est porteur de questions et de souffrances mais, et aussi : de réponses. Je vous encourage et vous remercie de vos investissements dans ce cataclysme sociétal, et de poursuivre vos missions.*
- ❖ *Quand l'abuseur de l'enfance est aussi votre confesseur, vous lui avouez les « fautes d'impuretés » avec honte au moment même où celui qui vous absout se rend coupable du pire.*
- ❖ *J'ai compris que j'avais atteint la fin de votre mission puisse que j'ai reçu l'indemnité et donc vous allez continuer de soutenir d'autres victimes un grand GRAND merci. La réunion hier soir m'a chamboulée par la violence de ces victimes qui souffrent, je ne les juge pas, je constate et j'ai eu mal pour eux et ils ont sûrement de bonnes raisons. L'histoire de cette femme qui dit que son agresseur nie les faits, cette situation me bouleverse. Je me mets à sa place je me dis qu'aurais-je fait si mon agresseur avait été en vie... Je me sens privilégiée sur ma situation, certes mon accueil n'a pas été des plus diplomates la première fois avec le frère G. Mais avec l'aide de Mme Buck tout le process a pris une autre tournure. Et puis je suis passée par vous sœur Véronique, et cela a fait toute la différence, vous m'avez porté chance. J'aurais aimé leur dire mon ressenti mais j'ai eu peur d'avoir la foudre sur moi. Qu'au delà de ces Abus il y a ces hommes et ces femmes d'églises qui souffrent dans le silence de la situation. Ils ne sont pas tous des mauvaises personnes. Certaines prennent le pas de créer des groupes de parole. De mettre des actions pour vivre autrement. Alors certes je n'ai pas tourné le dos à l'Eglise parce que j'ai fonctionné autrement. En me disant que c'est l'homme qui a dévié... Sûrement que mon point de vue n'est pas général et je ne serais peut-être pas comprise par toutes ces personnes que j'ai vues hier. Comme l'ex carmélite son histoire me blesse. C'est dur de l'entendre... C'est pas juste. J'ai été touchée par le témoignage de cet homme qui dit ouvertement que sa femme l'a aidée sur le dossier de la CRR. Qu'il mettait l'importance du parcours du combattant pour pouvoir avancer. Oui ce n'était pas facile de le remplir je me suis d'ailleurs fait expliquer certaines tournures de phrases dont je n'arrivais pas à saisir le sens par ma thérapeute. Mon mari est resté loin il a suivi et a surtout critiqué le protocole car il estime que la somme n'est pas élevée. Il a même été cru en me disant qu'une femme qui se prostitue touche bien plus que ça. Que Dieu lui pardonne ses dires. Il ne comprend pas que ce n'est pas ce que j'attendais... c'était la reconnaissance qui était le plus important à mes yeux.*

- ❖ *J'ai été très surprise du nombre des présents lors de votre soirée du 1er décembre. J'imaginai cette réunion intime... Outre la présence des membres de la CRR, de nombreux religieux et des médias, je ne pensais pas qu'il y aurait autant de victimes. Malgré tout, je me suis trouvée bien seule. Les tables rondes étaient vraiment intéressantes et bien menées. M. Garapon et sœur Margron m'ont beaucoup touchée. Mme Ferran a été mise à l'honneur ! Il y aurait beaucoup de choses à dire mais je voudrais relever l'intervention de Mme Balmay qui a très bien expliqué le mal qui a rongé la communauté XXX, en particulier la branche féminine à laquelle j'ai appartenu. J'ai grandi dans la vénération du père xxx : il fallait s'oublier, s'anéantir même pour laisser la volonté du père se réaliser en nous, un amour d'amitié parfait..., un inceste sacré comme l'avaient vécu la Vierge Marie et saint Jean, désobéir est le plus grave des péchés. J'espère que cette intervention vous aura éclairé sur mon état d'esprit quand j'ai rencontré M. Et pourquoi je n'ai opposé aucune résistance. Et pourquoi aujourd'hui encore le temps ne m'a pas permis de guérir d'une plaie aussi profonde. Des autres interventions je voudrais attirer votre attention sur l'énergie que mettent les victimes pour se faire entendre dans leur combat, l'image de Tchernobyl : la chape de béton à l'intérieur brûle un feu depuis des dizaines d'années, la nécessité de trouver les victimes, la nécessité pour les instituts de « diminuer », ne serait-ce qu'un peu.*
- ❖ *Je vous remercie de votre invitation du 1er décembre. J'aurais bien voulu m'y rendre, mais je suis dans l'incapacité de me déplacer, étant toujours encore dans une situation délicate avec ma communauté, dans une mise à l'écart « forcée ». Je voudrais profiter de ce mail pour remercier de tout mon cœur le CRR. Je me rends compte que c'est un travail difficile et délicat qui prend du temps face aux autorités de la communauté qui ne comprennent pas encore entièrement la nécessité d'une réparation ainsi. J'ai beaucoup apprécié le professionnalisme des commissaires. Cela n'empêche pas que les choses avancent très lentement. J'avais écrit en novembre l'année dernière et ce n'est qu'en septembre que les commissaires ont pu parler pour la première fois de mon cas concrètement à mes responsables. Je suis toujours mise à l'écart, depuis 3 ans, dans une situation qui n'est pas facile. Une année d'attente est donc éprouvante. D'autant plus qu'il n'y a pas encore de solution... Je remarque la difficulté de trouver les professionnels, et le temps que chaque suivi demande. Je me suis posé la question, sans savoir comment, si le CRR ne pourra pas coopérer d'une façon ou l'autre avec les « commissions d'abus » ou les « commissions d'écoute » qui sont déjà auprès des communautés et qui peuvent peut-être soulager les commissaires dans les accompagnements ? Ces commissions ont des professionnels extérieurs et donc cela peut être intéressant d'avoir une meilleure coopération avec le CRR. Cela fera « gagner » du temps pour les commissaires ? Et puis, cela donne plus de « force » auprès des responsables de vie religieuse qui ne sont pas très favorables à la réparation ? C'est à réfléchir ? Mais avant tout, je voudrais vous remercier, chacun !*
- ❖ *Merci beaucoup vous avez une telle capacité à donner de votre temps et à être à notre écoute et dans un respect que vous nous rendez notre dignité. Et ô combien votre psychisme doit être rudement éprouvé. C'est pour cela que j'ai encouragé cette femme du collectif familial. Oui vraiment un GRAND merci.*

- ❖ *Je vous renouvelle toute ma gratitude pour le travail extraordinaire que vous avez effectué, pour la qualité de votre écoute et pour ce que vous avez donné de vous même pour moi et certainement tant d'autres. J'ai encore du mal à croire qu'il existe effectivement à présent une forme de réparation après ce long silence et cette colère tue. L'argent adoucit certainement les maux mais c'est bien dans l'échange humain que nous avons eu que je me sens le plus réparée. J'envisage de rencontrer F. G car quelques questions subsistent, notamment comment HD a pu être maintenu dans ses fonctions d'instituteur alors qu'il avait visiblement un regard perverti sur les jeunes enfants ? Je vais également me rapprocher de Nicolas, ancien élève, en espérant qu'il pourra aller mieux. J'espère pouvoir aider à mon niveau d'autres anciennes victimes.*
- ❖ *Je vous demande PARDON , mais je n'ai pas du tout le courage de lire , en ce moment , votre document d'aide à l'évaluation des préjudices !!!!! pas de courage , tellement je suis perturbée par cette histoire. Je tiens à vous souhaiter mes souhaits les plus sincères de BONNE ET HEUREUSE FETE DE NOEL sans oublier mes vœux de bonne ANNEE 2023. Oui, je pense à vous souvent....et à votre dévouement .*
- ❖ *En ce 06 janvier, commémorant les Rois mages portant leurs présents, c'est un peu le partage des cadeaux me semble-t-il, bien plus qu'à Noël? non?, je ne sais pas. Je reviens vers vous pour évoquer brièvement(...) l'année passée, sans trop vouloir vous importuner, ayant conscience de votre énorme tâche à laquelle vous vous consacrez, avec Monsieur FERRADJI, tous les commissaires de la CRR et plus avant, ceux de la Commission SAUVÉ. J'ai eu la chance de vous croiser sur le chemin de ma vie. Vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour soulager le poids de mon mal-être .Je vous en suis infiniment reconnaissant. Je m'en suis entretenu avec Michel L quand il m'a téléphoné en octobre. Vous avez été à l'écoute, patiente, bienveillante comme l'ont été tous les Commissaires avec qui nous avons échangé ; vous m'avez entendu et vous m'avez crû. Les responsables franciscains ont également été extraordinaires de courage dans leur volonté d'assumer des crimes qui ne leur étaient pas imputables. Il y a quelques années, je n'aurais même pas pu imaginer qu'avant la fin de ma vie, l'Institution Église aurait engagé un tel « chantier » qui la conduirait à un acte de contrition considérable. Oui, 2022 est une année que je marque d'une pierre blanche, grâce à vous toutes et tous. Lors de notre rencontre, pour la première fois depuis très longtemps, j'ai réussi à vous accompagner (non sans angoisse) dans la visite de la Basilique, lieu symbolique, s'il en est, pour toutes les raisons que vous connaissez. Oui, au dernier carat ce vendredi 29 juillet, j'ai pu parler douloureusement, mais avec des enfants extraordinaires de mon vécu que je vous ai confié. Moment très émouvant. Ils sont merveilleux. Et à la fin de notre échange, mon fils a prononcé quasiment les mêmes paroles que vous:« « Essaie, Papa, de mettre désormais en avant dans ta vie, tous les bons moments que tu as vécus, que nous avons vécu ensemble et les belles personnes que tu as croisées au cours de ta vie. Plus qu'une victime, ton parcours est celui d'un martyr » a-t-il poursuivi. Et ils m'ont pris tous les deux dans leurs bras. Oui, grâce à vous, votre soutien (voire plus ?), j'ai obtenu en septembre l'accord officiel pour faire usage de mes nouveaux prénoms, retranscrits sur tous les documents officiels. Non, tout n'a pas changé comme par une baguette magique. Qui peut prétendre détenir ce pouvoir ?!!. Toutes mes nuits sont toujours agitées et je demeure apostat. J'admire vraiment ce que vous faites.*

- ❖ *J'ai bien pris connaissance du document officiel de la Commission qui est fidèle, d'une part, à ce que j'ai pu vous exposer tout au long de notre démarche, d'autre part, fidèle à ce que vous m'avez dit lors de notre dernière conversation téléphonique. Aussi, je vous confirme mon total accord sur ce document et vos préconisations qui vont nous amener au protocole d'accord entre les frères de XXXX et moi-même. Je tiens à vous remercier à nouveau tous deux pour la qualité de votre accompagnement. J'y ai trouvé une véritable écoute qui pour moi a été déterminante dans la confiance que j'ai pu mettre dans la démarche. Ce n'était pas pour moi une évidence au départ. J'avais énormément réfléchi et hésité avant de m'engager. Le rendez-vous en visio m'a conforté dans mon choix et réconforté face à mon statut de victime crûe et reconnue comme tel.*
- ❖ *Habitant tout au fond du Finistère, je ne ferai pas le déplacement pour cette réunion. J'en profite tout de même pour remercier la Commission et son Président, M. Garapon pour les démarches effectuées sur mon dossier. Je remercie encore plus chaleureusement Mme Delphine Bonnet et M. Bernard Paix qui m'ont accompagné. Ils ont été d'une écoute et d'une empathie formidables. Au-delà de l'aspect financier, le fait de pouvoir rencontrer le Provincial de la congrégation de xxx, et de planter un arbre avec lui près de la tombe de mon bourreau m'a profondément ému. Je suis reconnu comme victime. Cela m'aide à avancer tous les jours. Et comme je l'ai dit à Mme Bonnet et M. Paix, la vie est belle !*
- ❖ *Merci à toutes les deux j'avais des bulles dans le ventre avant l'entretien. Le fait d'avoir évoqué M. XXX a été salutaire. Cela m'a aidée je vous en remercie. Mais j'ai dépassé ma peur, je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée et de l'écoute que vous avez eue toutes les deux. Ce qui est difficile c'est de dépasser tout ce qui bloque mon quotidien mais qui ne se voit pas. Les émotions sont présentes et je suis confrontée comme j'ai pu vous l'évoquer au problème affectif et sexuel de nos jeunes sans compter ma fille jeune majeur. Certaines fois je dois me surpasser auprès d'elle et je suis protectrice dix fois plus que la normale. Mais je dois être vigilante pour que ma fille reste confiante dans ses relations. Et Dieu merci elle semble plus combattante que sa mère. J'ai rédigé mon courrier pour l'évêque je l'envoie dans la semaine et vous tiendrai au courant. Je vous partage le chant qui m'a aidée au moment où j'étais déprimée et j'avais tellement peur de tous les flashs qui sont venus perturber mon quotidien et la relation avec mon mari. Mais on ne va pas refaire l'histoire, le temps je l'espère va me permettre de panser ces plaies invisibles mais tellement réelles. Un grand merci pour cet échange et vous transmettre la peinture et la remise de mon adolescence chaotique. C'est une certaine libération. Merci bien cordialement.*

- ❖ *J'en ai parlé à personne. J'ai enfoui cela comme une forme de honte. J'étais incapable de mettre des mots sur cela. Il a volé mon enfance. Les années suivantes, je me faisais réprimander par mes parents car je prenais des douches très longues, certainement pour me laver car je devais me trouver sale.*
- ❖ *Merci à Antoine Garapon et toute l'équipe de CRR pour tout le travail que vous avez fait. Merci à Antoine Garapon de m'avoir encouragée à écrire « mon histoire ». Ce retour dans mon passé a été très douloureux et nécessaire. Je reste cependant sur ma faim. L'acte individuel a été reconnu sans difficulté . Mais en aucune manière l'institution de l'Eglise n'a été mise en cause et encore moins la reconnaissance de la responsabilité et la culpabilité de celle-ci. Je continue de ne pas l'entendre de cette façon. Je reste persuadée que sans une réforme fondamentale de l'Eglise et l'abolition du postulat de base du célibat pour les prêtres et les religieux/religieuses, rien ne changera. Je suis offusquée de la priorité qu'ils veulent donner à la « formation » des prêtres basée sur l'interdiction d'une forme d'amour humain. Cela est pour moi non seulement un non sens mais une monstruosité, et une grave perversion. Je reste honteuse de cette institution. Je comprends par contre tout à fait les grosses difficultés que cela poserait au point de vue économique et politique. Mais de grâce ne mélangez pas tout ! Merci aussi à mes commissaires, merci particulier à monsieur Pierre Hazan qui avait comme objectif de traiter les dossiers dans une dynamique globale. Après la première rencontre avec eux, j'ai bien pu observer que petit à petit leur pouvoir d'action se restreignait, se limitait et tout devait être normé. Merci à eux d'avoir entendu que ma reconnaissance ne pourrait passer que par une réforme fondamentale de l'Eglise. Merci d'avoir été mes médiateurs auprès des xxx, aucun dialogue ne semblait plus possible. Il y a des choses auxquelles ils ne toucheront pas. Il y a des limites à ne pas franchir, et par respect de mon intégrité en tant que personne dans sa globalité, il me fallait arrêter tout essai d'échange avec eux. Les jeux sont faits à l'avance. Merci à mes médiateurs d'avoir remplacé pour moi le mot « réparation » par indemnisation. La réparation, par la simple prise en charge de mes frais de thérapie s'avérait impossible avec la nouvelle réglementation. Il était donc bon pour moi d'entendre ce mot d'indemnisation. Ne serait-ce que pour un certain dédommagement de l'énergie mise pendant tous ces mois et années depuis mon simple témoignage.*

Lettre de mission – CRR

Commission Reconnaissance et Réparation



Annexe 2

À Monsieur Antoine Garapon,

Magistrat honoraire

Paris, le 30 novembre 2021,

Monsieur le président,

Comme vous le savez, la CORREF (décrire) s'était engagée par vote de son assemblée générale d'avril 2021, en faveur d'un processus de justice réparatrice, entendant par là qu'aucun processus de justice ne peut se faire sans réparation. Ce processus met la victime au centre afin qu'elle puisse devenir acteur de sa reconstruction. Nous avons alors mesuré avec effroi, après plus d'un an de travail avec des personnes victimes et des experts combien le « sacré » a pu devenir le lieu du crime, les collusions possibles entre violence et religieux, imposant en son nom le silence, corrompant la parole, jusqu'à la parole de Dieu. Nous avons aussi, grâce à cette écoute interdisciplinaire puis spécialement à l'ampleur du rapport de la CIASE et à ses annexes, pris conscience de la puissance destructrice du traumatisme qui a provoqué ce que vous nommez « des empêchements d'être », de vivre, de croire, d'aimer. Rien ne pourra les réparer.

C'est sur fond de cette extrême gravité que vous avez accepté, dans la ligne des recommandations de la CIASE, de présider la « commission indépendante reconnaissance et réparation » (CRR), voulue par la CORREF dès son assemblée d'avril 21 et approuvée ce 18 novembre à Lourdes. Commission qui doit agir comme un « tiers de justice » pour réparer et restaurer, autant que possible.

Vous aurez trois missions :

Écouter et Reconnaître

La reconnaissance fait passer de la dissymétrie à la réciprocité. Dissymétrie entre l'auteur et sa victime qui était devenue son objet. Dissymétrie avec l'institut religieux auquel cet auteur appartient ou appartenait, et qui a son aura, ses conseils, son réseau de relations, ses institutions souvent séculaires. Reconnaissance des actes commis, agis par l'auteur, de la place possible des institutions et des responsables qui ont pu les couvrir, les minimiser, voire les nier, reconnaissance du mal subi par la victime, dans son être singulier, qui rétablissent une relation de sujet à sujet. Devenir un interlocuteur pris au sérieux, dont le récit est partie prenante de la vérité à faire. Vous aurez ici à vous assurer de la plausibilité de ce récit. Étant entendu que si cette personne a déjà été reçue par la CIASE, il peut lui être proposé de ne pas avoir encore à raconter, sachant que tout récit réactive le traumatisme et la douleur qui l'accompagne. Vous verrez avec l'association « Mémoire de la CIASE » comment mettre cela en place sans contrevenir aux obligations de confidentialité de cette dernière. Ceci vaudra aussi quand l'Institut religieux a déjà reçu la personne et donné foi à son récit.

Réparer, restaurer

Entendre véritablement, Reconnaître et nommer le mal subi fait partie du processus de réparation. Mais il s'agira aussi de pouvoir organiser, par votre propre commission, ou par des tiers nommés par elle, une médiation entre la victime et l'institut religieux auquel appartient ou appartenait l'auteur des abus. Ce devra être une médiation individualisée, au plus près de la situation et des demandes de chacun, prenant en compte ce qui peut aujourd'hui soutenir sa vie et l'aider à construire son avenir, autant que possible. Vous vous tournerez alors vers l'institut en question pour trouver un terrain d'accord entre l'une et l'autre partie. Il vous faut donc gagner la confiance des uns et des autres. Ces médiations peuvent aboutir à des indemnisations financières comme à toutes autres demandes : connaissance de l'histoire de l'auteur, des autres victimes possibles, reconnaissance officielle de responsabilité par l'Institut (lettre, déclarations...), etc. Compte ce qui pour telle ou telle victime va venir soutenir le pas de l'existence – y compris pour ses proches – et l'aider alors à se délier du mal subi. En cas d'impossibilité de compromis, la médiation s'interrompt et ce sera un échec pour tous. Dans ces cas de désaccords persistants, les deux parties pourront vous reconnaître, si elles en sont toutes deux d'accord, le rôle d'une commission d'arbitrage, dont la décision s'imposera à tous.

Rechercher

Il est essentiel que les témoignages recueillis, les médiations effectuées, l'expérience ainsi accumulée, puissent donner lieu à des études et des recherches en vue d'éclairer les instituts religieux. Comment comprendre les défaillances coupables et les aveuglements dont nous avons fait preuve ? Comment mieux prévenir ? Comment savoir accompagner ? Comment repérer les « signaux faibles », ou encore déceler ce qui dans « nos mœurs » peut être le lit des abus de pouvoir, de conscience, jusqu'aux atteintes sexuelles... Autant de questions, parmi bien d'autres, auxquelles il vous faudra tenter de répondre en vous aidant de votre expérience et du savoir expérientiel des victimes devenus témoins, selon le mot du rapport de la CIASE et de son recueil. Plus instruite et consciente, plus responsable, la vie religieuse en France pourra devenir simplement plus conforme à sa seule vocation : répondre du Dieu fait chair, ami de tous, spécialement des plus délaissés et vulnérables. Toute cette réflexion bénéficiera aux instituts ainsi que, plus largement, à tous les professionnels en charge de situations identiques.

Cadre de votre mission :

- Votre commission aura donc vocation à examiner les plaintes de toutes les victimes d'atteintes sexuelles commises sur le territoire national, prescrits ou non, par un religieux ou une religieuse relevant de la CORREF commis sur un mineur ou sur un majeur vulnérable ; ainsi que des victimes d'abus de même nature (quelle que soit sa nationalité) commis à l'étranger par un religieux ou une religieuse appartenant à une entité canonique en France (Région, Province...) et membre de la CORREF.
- Votre budget de fonctionnement sera entièrement financé par la CORREF.
- Pour que la médiation puisse aboutir à des réparations et spécialement des réparations financières, l'institut dont l'auteur relève ou relevait doit être membre de la CORREF.
- Si la victime a déposé plainte au pénal ou au civil, il vous reviendra de décider de l'opportunité de vous saisir de la situation.
- Si une indemnisation a déjà été attribuée par la justice pénale ou civile, vous en tiendrez compte.
- Si l'auteur appartient ou appartenait à un institut, membre de la CORREF, mais disparu ou notoirement insolvable – avec bilan à l'appui – vous pourrez vous tourner vers le fonds de dotation subsidiaire créée à cet effet. Un administrateur du fonds se joindra alors à votre commission pour la délibération.
- Dans le cas d'un auteur relevant d'une communauté qui est une « association de fidèles » - et non un institut religieux membre de la CORREF, il faudra vous coordonner avec l'INIRR. S'il s'avérait que vous receviez la personne victime, celle-ci devra être d'emblée avertie que le volet financier éventuel de la réparation sera totalement à la discrétion de l'association en question.
- De façon plus générale, afin de garantir l'équité entre les victimes et de manifester que c'est bien l'Église en France, tout entière qui est concernée par ce scandale et l'obligation morale de justice réparatrice, vous serez en lien étroit avec l'Instance Nationale Indépendante Reconnaissance et Réparation mise en place par la conférence des évêques de France et présidée par Mme Marie Derain.
- Vous présenterez annuellement un bilan de votre activité au bureau ou au conseil de la CORREF.
- Dans ce cadre, votre commission et vous-même avez toute liberté de vous organiser comme vous le souhaitez.

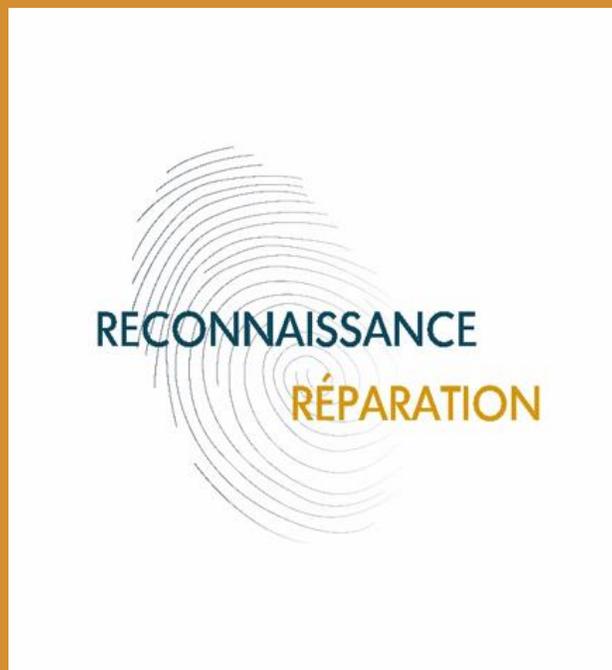
Vous remerciant une nouvelle fois, au nom de la vie religieuse qui est en France, d'avoir accepté cette présidence et toute l'implication exigée par cette tâche essentielle, et vous assurant de notre confiance,



Sr Véronique Margron

Présidente

Un parcours de Reconnaissance et Réparation



Annexe 3

